

LIRE. APPRENDRE. DIMINUER VOTRE RISQUE D'ATTRAPER LA GRIPPE.

LA GRIPPE EST UNE MALADIE GRAVE.

On estime que, dans une année donnée, la grippe est la cause d'environ 12 200 hospitalisations et 3 500 décès au Canada.

VOUS DEVEZ VOUS FAIRE VACCINER TOUS LES ANS.

Les adultes en santé peuvent transmettre le virus de la grippe avant même de présenter des symptômes. Le vaccin antigrippal saisonnier réduit la propagation de la grippe aux personnes pour lesquelles le vaccin antigrippal n'est pas recommandé ou qui ne développent pas une réponse immunitaire au vaccin.

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du Canada recommande la vaccination antigrippale saisonnière pour tous les Canadiens âgés de 6 mois et plus, et les personnes à risque élevé, y compris les personnes suivantes :

- Toutes les personnes enceintes (le risque d'hospitalisation liée à la grippe augmente avec la durée de gestation, c'est-à-dire qu'il est plus élevé pendant le troisième trimestre que pendant le deuxième)
- Adultes et enfants atteints d'une des affections chroniques suivantes :
 - maladies cardiaques ou pulmonaires (y compris dysplasie bronchopulmonaire, fibrose kystique et asthme);
 - diabète sucré et autres maladies métaboliques;
 - cancer, troubles liés à l'immunodépression (résultant d'une maladie sous-jacente, d'un traitement, ou des deux);
 - néphropathie;
 - anémie ou hémoglobinopathie;
 - troubles neurologiques ou du développement neurologique (y compris les troubles neuromusculaires, neurovasculaires, neurodégénératifs et du développement neurologique ainsi que les troubles convulsifs [et, pour les enfants, les convulsions fébriles et les retards de développement isolés], mais ils excluent les migraines et les troubles psychiatriques sans troubles neurologiques);
- obésité morbide (indice de masse corporelle [IMC] ≥ 40); et
- enfants et adolescents (de 6 mois à 18 ans) sous traitement pendant de longues périodes par de l'acide acétylsalicylique, en raison de la possibilité d'un risque accru de syndrome de Reye associé à l'influenza
- Résidents de maisons de soins infirmiers et d'autres établissements de soins de longue durée, quel que soit leur âge
- Les adultes âgés de 65 ans et plus;
- Tous les enfants de 6 à 59 mois; et
- Les peuples Indigènes

Les personnes qui pourraient transmettre la grippe aux personnes à risque (p. ex., les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels) devraient recevoir le vaccin antigrippal saisonnier.

QUI NE DEVRAIT PAS RECEVOIR LE VACCIN?

Les personnes qui ont déjà présenté une réaction anaphylactique à une dose antérieure du vaccin antigrippal, ou une réaction anaphylactique à l'une des composantes du vaccin - à l'exception des personnes allergiques aux œufs - **ne devraient PAS recevoir** le vaccin antigrippal. Les personnes qui ont présenté un syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les 6 semaines suivant une vaccination antigrippale antérieure **ne devraient PAS recevoir** le vaccin. De plus, les personnes avec des conditions immunodéprimantes (résultant d'une maladie, d'un traitement, ou des deux), les personnes qui ont l'asthme grave, les enfants de moins de 24 mois d'âge, les enfants qui reçoivent actuellement une thérapie qui contient de l'aspirine, et les personnes enceintes **ne devraient PAS recevoir** le vaccin antigrippal vivant atténué (VVAI).

LES VACCINS ANTIGRIPPAUX SAISONNIERS DISPONIBLES AU CANADA

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du Canada recommande les vaccins antigrippaux suivants pour la saison grippale 2021-2022 :

Type de vaccin	Caractéristiques du vaccin	Recommandé aux personnes suivantes
vaccin antigrippal quadrivalent (4 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, plus une souche additionnelle	toute personne âgée de 6 mois et plus
vaccin antigrippal quadrivalent (non conçus à l'aide d'œufs) (4 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, plus une souche additionnelle	toute personne âgée de 9 ans et plus
vaccin antigrippal trivalent adjuvanté (renforce la réponse immunitaire) (3 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, visant à provoquer une réponse immunitaire plus forte	les enfants âgés de 6 à 23 mois
vaccin à forte dose (renforce la réponse immunitaire) (4 souches)	contient les 3 souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, plus une souche additionnelle, visant à provoquer une réponse immunitaire plus forte	les adultes âgés de 65 ans et plus
vaccin trivalent adjuvanté (renforce la réponse immunitaire) (3 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, visant à provoquer une réponse immunitaire plus forte	les adultes âgés de 65 ans et plus
vaccin vivant atténué (vaporisateur intranasal) (4 souches)	contient les trois souches du virus de l'influenza qui devraient être les plus communs, plus une souche additionnelle	les enfants âgés de 2 à 17 ans; les adultes âgés de 18 à 59 ans

Source : Adapté de « Make A Strong Flu Vaccine Recommendation », Centers for Disease Control (CDC), 2017. Sur Internet : <https://www.cdc.gov/flu/professionals/vaccination/flu-vaccine-recommendation.htm> (en anglais)
Pour plus d'information au sujet des vaccins antigrippaux disponibles dans votre province ou territoire, veuillez visiter <https://immunize.ca/fr/maladies-et-vaccins>

QUI PEUT RECEVOIR LE VACCIN ANTIGRIPPAL GRATUIT, ET OÙ

Province ou territoire	CB	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NE	ÎPÉ	TNL	TNO	YN	NU
Vaccination universelle	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Groupes spécifiés													
Enfants en santé âgés de 6 à 59 mois	✓	✓	✓	✓	✓	X ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes enceintes	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ²	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes âgées de 18 ans et plus	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes âgées de 65 ans et plus	✓	✓	✓	✓	✓	X ¹	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Adultes et enfants atteints des affections chroniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ³	✓ ⁴	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Travailleurs des soins de santé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

¹Le vaccin antigrippal n'est plus recommandé aux adultes en bonne santé âgés entre 60 et 74 ans ni aux enfants en bonne santé âgés entre 6 mois et 23 mois. Cependant, si vous désirez recevoir le vaccin, il est disponible sans frais.

²Les personnes enceintes atteintes des maladies chroniques, et les personnes enceintes en bonne santé qui sont au 2e ou 3e trimestre de grossesse.

³Seulement chez les personnes atteintes d'une affection qui cause une diminution dans l'évacuation des sécrétions respiratoires ou qui est associée à un risque élevé d'aspiration.

⁴Comprennent les troubles convulsifs, les convulsions fébriles et les retards de développement isolés chez les enfants, et les troubles neuromusculaires, neurovasculaires, neurodégénératifs et neurodéveloppementaux et les crises convulsives chez les adultes, mais ils excluent les migraines et les troubles neuropsychiatriques sans troubles neurologiques.

QUAND DEVRAIT-ON SE FAIRE VACCINER?

On recommande de se faire vacciner contre l'influenza entre octobre et décembre. Mais la vaccination antigrippale peut être bénéfique à n'importe quel moment pendant l'actuelle saison grippale – octobre à mars – même après le début de la saison grippale.

LE VACCIN ANTIGRIPPAL SAISONNIER PEUT ÊTRE DONNÉ AVEC D'AUTRES VACCINS.

Le vaccin contre l'influenza saisonnier peut être administré en même temps ou à n'importe quel moment avant ou après l'administration d'autres vaccins, y compris un vaccin contre la COVID-19. Toutefois, les conditions peuvent varier en fonction de la personne qui reçoit les vaccins. Parlez à votre médecin, votre infirmière, votre pharmacien, ou votre bureau local de santé publique de la possibilité de recevoir plus d'un vaccin en même temps.

LE VACCIN ANTIGRIPPAL SAISONNIER DIMINUE VOTRE RISQUE DE MALADIE ET D'HOSPITALISATION.

Le vaccin antigrippal saisonnier est administré régulièrement au Canada depuis 1946. Le vaccin antigrippal saisonnier protège contre quatre souches de virus d'influenza – les souches qui, selon les experts de la santé, devraient être les plus communs pendant la saison grippale. De nombreuses études ont démontré que le vaccin antigrippal saisonnier est efficace pour réduire le risque d'infection et l'hospitalisation liée à la grippe. Ceci est relatif à l'âge et l'état de santé de la personne qui reçoit le vaccin et la similarité entre les virus contre lesquels le vaccin antigrippal est conçu et les souches de virus qui se propagent dans la communauté.

RÉFÉRENCES

Creditor, MC. Hazards of hospitalization of the elderly. *Annals of Internal Medicine*. 1993;118(3): 219-223.

Centers for Disease Control and Prevention. CDC study concludes flu vaccination prevents hospitalizations in older people. 2014. <https://www.cdc.gov/flu/spotlights/2013-2014/flu-study-hospitalizations.htm>

McNeil MM, Weintraub ES, Duffy J, et al. Risk of anaphylaxis after vaccination in children and adults. *The Journal of Allergy and Clinical Immunology*. 2016;137(3):868-878.

Moore DL, Vaudry W, Scheifele DW, et al. Surveillance for Influenza Admissions Among Children Hospitalized in Canadian Immunization Monitoring Program Active Centers. *Pediatrics*. 2006; 118 (3): p e610-9.

Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2021-2022. Disponible : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/vaccines-immunization/canadian-immunization-guide-statement-seasonal-influenza-vaccine-2021-2022/ccni-2021-2022-declaration.pdf>

Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19, septembre 2021. Disponible : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/immunization/national-advisory-committee-on-immunization-naci/recommendations-use-covid-19-vaccines/recommandations-utilisation-vaccins-covid-19-fr.pdf>

Schanzer DL, Langley JM, Tam TW. Hospitalization Attributable to Influenza and Other Viral Respiratory Illnesses in Canadian Children. *Journal of Pediatric Infectious Diseases*. 2006; 25(9): p795-800.

Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. Clinical Practice Guideline No. 357 - Immunization in Pregnancy. Avril 2018. www.jogc.com/pb/assets/raw/health%20Advance/journals/jogc/JOGC-672.pdf